

Justificatif généré le 04/07/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 05/07/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/L0007511
N° d'annonce : L0007511

Aux termes d'un ASSP de cession d'un fonds de commerce dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire (Article L. 642-19 du code de commerce) en date du 19 juin 2024, enregistré au SDE de Paris - Saint-Sulpice, Dossier 2024 00024739, référence 7584P61 2024 A 04507, le 19 juin 2024,

TF BALARD, Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 10.000 euros, siège social: 374 Rue de Vaugirard 75015 PARIS, 912 208 402 RCS PARIS. Représentée par la Selarl Asteren, prise en la personne de Maître Julia Ruth, ès-qualités de liquidateur judiciaire

a cédé à

Monsieur Le Cong Loi, né le 2 août 1976 à Hai Phong (Vietnam), demeurant 15 rue Daniel Stern 75015 Paris. Agissant pour le compte de la société **LB INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros en cours de constitution, dont le siège social est fixé 11 Rue André Lefevre 75015 Paris, Monsieur Cong Loi Le a été désigné statutairement en qualité de Président en cours de constitution.

un fonds de commerce de "**Restauration, crêperie et toutes activités s'y rattachant**", sis et exploité au 11 rue André Lefebvre 75015 Paris au prix de 42.600 Euros.

Ladite cession a été autorisée par Ordonnance rendue le 21 février 2024 par Monsieur le Juge-Commissaire.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 21 février 2024.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeSOMsExJ
<https://digitalisation.actulegales.fr/#/aeSOMsExJ>

